



TRAIL des BALCONS DE CAUTERETS



CAUTERETS (Hautes-Pyrénées)

Samedi 2 juillet 2022

REGLEMENT DE LA COURSE

Dernière mise à jour le 02/02/2022

Dans le contexte sanitaire actuel, si la préfecture des Hautes Pyrénées est amenée à annuler les courses du trail des balcons de Cauterets du 2 juillet 2022, les coureurs seront remboursés intégralement, à savoir 20€ pour le 11 km, 30€ pour le 20 km, 50€ pour le 47 km.

GÉNÉRALITÉS

Le Club Athlétique du Vignemale de Cauterets organise le Trail des Balcons de Cauterets, une épreuve de course à pied en montagne, essentiellement sur chemin , sauf 2km sur bitume pour les parcours 11 km 20km et 3,2km pour le parcours 47km.

- Elle est ouverte à tous (hommes et femmes, licenciés ou non- M0 à M10. Le Trail des Balcons de Cauterets aura lieu le samedi 02 juillet 2022.
- Trois parcours sont proposés :
 - Un parcours de 11 km pour 500 D+
 - Un parcours de 20km pour 1200 D+
 - Un parcours de 47 km pour 3000 D+
- Le départ sera donné à 6h sur la place de la Mairie pour le parcours du 47 km, à 8h pour le parcours de 20km et à 9h pour le parcours de 11km.
- La participation à la course certifié 20 km pour 1200D+ permet d'obtenir 1 point ITRA (**en cours de validation**).
- La participation à la course certifié 47 km pour 3000D+ permet d'obtenir 2 points ITRA (**en cours de validation**).
- 1 point de ravitaillement est prévu sur le parcours du 10km et 20 km (Cambasque).
- 2 points de ravitaillement sont prévus sur le parcours 47 km (Cambasque, col de Riou).

MESURES SANITAIRES

RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

Luttons ensemble contre la Covid-19. Respectons les gestes barrières pour limiter et ralentir la propagation du virus.

- Porter un masque
- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le conserver sur soi.
- Éviter de se toucher le visage.
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

MESURES GENERALES SUR LE TRAIL DES BALCONS DE CAUTERETS

Les mesures présentées ci-dessous sont susceptibles d'évoluer (renforcement ou assouplissement) en fonction de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

En raison de la crise sanitaire due à la Covid-19, les mesures générales d'organisation sont applicables dans le respect des directives existantes sur la distanciation physique et les comportements adaptés en matière sanitaire. L'organisation demande aux participants et à l'ensemble des publics concernés par l'évènement de respecter les consignes nationales :

- Toute personne doit porter un masque.
- Lors des moments clés de départ et d'arrivée des courses le port du masque est obligatoire.
- L'organisateur demande aux coureurs ayant présenté la Covid-19 de consulter un médecin préalablement à leur inscription à la course pour savoir si la pratique des efforts intenses et de la course en compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et a fortiori en altitude.

REMISE DES DOSSARDS

- Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

- Le port du masque sera exigé tout au long de la procédure de retrait des dossards.
- Mise à disposition de gel hydro-alcoolique pour tous à l'entrée.
- Flux régulés en fonction de la capacité d'accueil du lieu.
- Présentation des pièces d'identité sans contact.

ZONE DE DÉPART

- Le port du masque sera exigé jusqu'au moment du départ. Il pourra ensuite être retiré et devra être gardé sur soi pendant la course.

LES RAVITAILLEMENTS

- Le port du masque sera exigé de l'entrée à la sortie de la zone de ravitaillement.
- Seul le coureur pourra pénétrer dans la zone de ravitaillement.
- Les ravitaillements « solides » pourront être individualisés et identiques dans leur composition pour tous les coureurs.
- Les ravitaillements « liquides » ne feront l'objet d'aucune manipulation de la part des coureurs. Le service sera assuré par les membres de l'organisation qui rempliront les contenants individuels.
- Les coureurs auront l'obligation d'avoir un contenant individuel (gobelet, poche à eau) pour pouvoir être servi en liquide.

ZONE DE COURSE

- Les concurrents doivent respecter une distanciation physique de deux mètres lorsque cela est possible. Il est conseillé d'utiliser toute la largeur des chemins.

ZONE D'ARRIVÉE

- La zone pourra être interdite aux non-participants.
- Le port du masque sera exigé dès l'entrée dans la file du parcours de sortie de la zone d'arrivée.
- Le protocole de remise des prix est limité aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course.

ZONES MÉDICALES

- Suppression possible des soins de récupération, excepté pour des problèmes de santé urgent.

APRÈS COURSE

- Nous demandons aux coureurs de prévenir le référent Covid-19 de l'événement en cas de déclaration de maladie après course.

LES PARCOURS

Vous trouverez les parcours sur le site internet www.race-cauterets.fr

Le parcours 11 km: Cauterets Mairie, avenue du Mamelon Vert, ferme Igau, Cambasque, Arresto, Chemin Demontzey, La Raillère, Cascade du Lutour, Chemin des pères, Anciens Thermes de Pauze, Cauterets Mairie

Le parcours 20 km: Cauterets Mairie, avenue du Mamelon Vert, ferme Igau, Espoune, Bourg Debat, Craboutas, Cap des Blanques, Col de Bourg Dessus, Cambasque, Arresto, Chemin Demontzey, La Raillère, Cascade du Lutour, Chemin des pères, Anciens Thermes de Pauze, Cauterets Mairie

Le parcours 47 km: Cauterets Mairie, avenue du Mamelon Vert, ferme Igau, Espoune, Bourg Debat, Craboutas, Cap des Blanques, Col de Bourg Dessus, Cambasque, Arresto, Chemin Demontzey, La Raillère, Cascade du Lutour, Chemin des pères, Anciens Thermes de Pauze, Cabane du Bousquet, Plateau du lisey, Col du Lisey, Col de Riou, Cabane de Conques, point coté 1737m, point coté 1980, retour Col de Riou par la Crête, Cap de la Pauze, descente jusqu'au point 1245m au-dessus de la Reine Hortense, Hourmigous, Cancéru, Reine Hortense, Anciens Thermes de Pauze, Cauterets.

Pour des raisons de sécurité notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisateur se réserve le droit de retarder l'heure de départ, de modifier le parcours, d'annuler la course sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des droits d'inscription.

RAVITAILLEMENTS /SECOURS

Les bénévoles de l'organisation de la course ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

Le circuit comprend :

- pour les parcours 11 km et 20 km, 1 poste de ravitaillement au niveau du Cambasque
- pour le parcours 47 km : 3 postes de ravitaillement au niveau du Cambasque, du Col de Riou et de Cancéru
- Une assistance extérieure aux coureurs sera tolérée par l'organisation, pour un ravitaillement personnel.

	N°	Lieu	Altitude	Distance en km depuis le départ	Dénivelé par rapport au point précédent	Présence sécurité	Contrôle des dossards	Ravitaillement
Parcours 10 km	0	Cauterets départ	926	0 km	0	Oui	Oui	
	1	Ferme IGAU	1098	1,9 km	172	Oui		
	6	Cambasque	1252			Oui	Oui	Oui
	7	la Raillère	1044			Oui		
		PK du Benques départ chemin	1050			Oui	Oui	
	8	Intersection Lutour	1186					
	9	Anciens thermes de Pauze	1020			Oui		
		Cauterets arrivée 11 km	926	11				
Parcours 20 km	0	Cauterets départ	926	0 km	0	Oui	Oui	
	1	Ferme IGAU	1098	1,9 km	172	Oui		
	2	Espoune intersection bourg débat	1464	4,2 km	366	Oui		
	4	Cap des Blanques	1977	5,6 km	513	Oui	Oui	
	5	Col de Bourg Dessus	1960	6,6 km	-17	Oui		
	6	Cambasque	1252	11,4 km	-708	Oui	Oui	Oui
	7	la Raillère	1044	14,7 km	-208	Oui		
		PK du Benques départ chemin	1050	15,1 km	6	Oui	Oui	
	8	Intersection Lutour	1186	15,7 km	136			
9	Anciens thermes de Pauze	1020	17,6 km	-166	Oui			
		Cauterets arrivée 20 km	926	19,1 km	-94	OUI	Oui	Oui
Parcours 47 km	10	Départ chemin du Lisey	1036	18,2 km	16	Oui	Oui	
	11	Plateau du Lisey	1611	22,2 km	575	Oui		
	12	Col du Lisey	2086	24,5 km	475	Oui		
	13	Col de Riou aller	1949	26,2 km	-137	Oui	Oui	Oui
	14	Point coté 1737m	1737	29,7km	-212	Oui		
	15	Point coté 1980m	1980	30,6 km	243			
	16	Crête retour col de Riou	2000		20	Oui		
	17	Col de Riou retour	1949	33,2 km	-31	Oui	Oui	Oui
	18	Zone Reine Hortense aller	1245	37,8 km	-704	Oui		
	19	Hourmigous	1371	40 km	126	Oui	Oui	
	20	Cancéru	930	41,8 km	-441	Oui		
	21	Zone Reine Hortense retour	1245	42,7 km	315	Oui	Oui	
	22	Anciens thermes de Pauze	1020	45,5 km	-225	Oui		
			Cauterets arrivée 47 km	926	47 km	-94	Oui	Oui

CONTRÔLE

- Les postes de ravitaillement sont aussi **des postes de contrôle** (pointage des dossards) et **des postes de secours** (soins de premières urgences).

Les professionnels de la Montagne, contrôleurs, officiels de l'organisation de la courses ont toute autorité pour arrêter temporairement ou définitivement un coureur présentant des signes évidents d'épuisement.

SÉCURITÉ GÉNÉRALE

Les parcours sont **ponctuellement balisés** de jalonnettes de couleur rouge et de rubalise.

A l'arrivée :

- Antenne médicale (salle wallon mairie)
- Cabinet Médical « Victor Hugo » (05.62.92.14.00)

ÉQUIPEMENT

Bâtons autorisés

Matériel obligatoire :

- **Pièce d'identité**
- **téléphone portable chargé à 100%**
- **réserve d'eau de 1 litre minimum + réserve alimentaire**
- **Gobelet personnel**
- **veste imperméable et coupe-vent**
- **sifflet** (à utiliser en cas de nécessité absolue)
- **couverture de survie (mini 2 x 1,4)**

Matériel recommandé (en fonction des conditions météo) :

- **vêtements chauds manches longues**
- **pantalon ou collant long**
- **gants**
- **casquette**
- **bonnet**

Une vérification des sacs sera organisée avant le départ des épreuves.

CHRONOMÉTRAGE

- Assuré par Pyrénées Chrono
- **Le dossard**, avec puce électronique, sera **placé impérativement sur le torse**, clairement visible pour simplifier les pointages intermédiaires tout le long du circuit.
- **Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

RESTAURATION

- 1) Un repas sera assurée dans la salle de restaurant du Casino sous forme de plateau repas (ticket repas remis avec dossard). Service non-stop de 13h à 19h et possibilité d'acheter des tickets repas supplémentaires accompagnateurs au prix de 15 €

CLASSEMENT – RÉCOMPENSES

- Classement général Hommes et Femmes : pas de classement par club et pas de cumul de prix.

Récompenses :

- **Trophées** aux trois premiers du classement général Homme et Femme.
- **A l'arrivée** : médaille aux finishers

DOSSARDS

- Aucun dossard **ne sera envoyé par la poste** et aucun dossard **ne sera échangé**.
- Retrait des dossards : **uniquement le Vendredi 01 Juillet 2022 de 14h à 21h** à l'office du Tourisme de Cauterets (2ième étage). Les dossards seront remis en main propre sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.
- Remise du **cadeau de bienvenue**
- **Rappel : Les épingles doubles ne sont pas fournies.**

ASSURANCE – RESPONSABILITÉ

La course est couverte par une Assurance Responsabilité Civile souscrite par le Club organisateur

- **Les licenciés** bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence.

- **Les non licenciés** doivent souscrire une assurance personnelle.
- En cas d'abandon d'un coureur ou de disqualification par l'organisation, la responsabilité du Club organisateur **ne sera pas engagée**.

ABANDON

- Tout abandon en cours d'épreuve, **doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation, au poste de sécurité ou contrôle le plus proche(voir tableau dans chapitre 2 Parcours) . Le dossard sera rendu à ce même poste de contrôle pour éviter toute confusion.**
- Le coureur **devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens, par le tracé de la course.**

TEMPS DE BARRAGE DISQUALIFICATION

Parcours 47 km :

- **1er temps de Barrage : 5h** au Col de Riou l'organisation de la course se réserve le droit de modifier le temps de barrage avant le départ dans tous les cas le temps sera supérieur au temps préalablement défini

Parcours 11 km et 20km :

- **Pas de temps de barrage**

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence ou falsification de dossard ;
- Non pointage au point de contrôle ;
- Modification ou suppression du balisage ;
- Pollution, dégradation volontaire;
- Refus de se faire examiner par un médecin ;
- Dépassement du temps maxi autorisé ;
- Manque de respect envers un officiel ou un bénévole ;
- Non-respect de la décision du médecin ou du service de secours;

INSCRIPTIONS

1. Règlement complet de la course, sur le site : www.race-cauterets.com
2. Les inscriptions sont ouvertes du mercredi 09 février 2022 au 12 juin 2022.
3. Les places seront limitées à **1 000 concurrents au total des trois parcours.**
4. Les inscriptions se feront **uniquement par voie électronique payable en ligne sur le site Pyrénées Chrono**
5. Les inscriptions sont accompagnées **d'un certificat médical**. Le document fourni doit être :

- soit un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied, portant explicitement la mention complémentaire « **en compétition** ». Ce certificat devra être en cours de validité à la date de la compétition du 2 juillet 2022 (être daté de moins d'un an).

- soit une copie de la licence FFA avec le certificat du médecin. Seules les licences FFA – FFCO – FFTri – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) FFA de type « Athlé Compétition », « Athlé Entreprises », « Athlé Running » ou « Pass Running » sont acceptées. Pour les licences « Pass Running », la photocopie doit comporter le recto et le verso de la licence et le nom du coureur, le nom du médecin, la date de la visite et le tampon du médecin doivent être clairement lisibles.

Ce certificat médical ou cette copie de la licence pourront être téléchargés par le coureur directement depuis le site de la course, après le paiement de son inscription. Droit d'engagement :

Parcours 11km= 20€; 20km = 30€; Parcours 47km = 50€

6. L'organisation ne validera l'inscription que si le dossier est complet : **inscription dûment remplie, lecture et validation du règlement de la course, certificat médical ou photocopie de la licence valide** : FFA – FFCO – FFTri – FFME / FSGT – UFOLEP avec mention « course à pied en compétition » / RFEA – FEDME (Fédérations Espagnoles) **et du paiement** par voie électronique auprès de PYRENESS CHRONO
7. Tout dossier incomplet ou non conforme **ne sera pas traité** - Aucun dossard ne sera attribué sans ces pièces jointes obligatoires.
8. Aucun accusé de réception n'est adressé, chaque inscrit pourra vérifier son inscription sur le site Pyrénées Chrono.
9. **Aucun dossard ne sera retiré le matin de la course.**

ANNULATION

Toute demande d'annulation d'inscription doit être envoyée au plus tard le **12 juin 2022**, par

mail

Jusqu'au **12 juin 2022**, toute demande d'annulation sera prise en compte selon les conditions du remboursement ci-dessous, à partir du moment où elle est conforme au règlement

Un accident

Une maladie grave nécessitant une hospitalisation

Il est nécessaire de fournir l'original d'un certificat médical attestant de la contre-indication à participer à la course.

Le remboursement des droits versés à l'inscription se fera selon les conditions suivantes :

Date d'envoi de la demande	Montant remboursé		
	Parcours 11 km / 20 €	Parcours 20 km / 30 €	Parcours 47 km / 50 €
Avant le 12 juin	10 €	15 €	25 €

Au-delà du 12 juin 2022, aucune demande d'annulation ne sera plus acceptée. Les remboursements se feront, au plus tard, dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Toute demande de renseignements :

D'ordre administratif ou technique devra être envoyée par voie électronique à trail.cauterets@gmail.com

DROIT A L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation de son image.

MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par le Club Athlétique du Vignemale jusqu'au dimanche 12 juin 2022. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve www.race-cauterets.fr

ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux épreuves du Trail des Balcons de Cauterets entraine l'acceptation totale du dit règlement.